

RALLYE DU THOUARET VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes à la réglementation standard FFSA 2023

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier du rallye.

LISTE DES ADRESSES

Organisateur Administratif : ASA 79 - 12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT

Organisateur Technique : Association Enfance et Familles 79 – Mairie 79350 FAYE L'ABBESSE

Téléphone : 06-20-94-59-96

Email : challengedouthouaret79@gmail.com

Site internet : www.rallyedouthouaret.fr

Accueil des OFFICIELS :

Mairie de Faye l'Abbesse 29 juillet 2023 de 16h à 19h

Distribution du carnet d'itinéraire :

Salle polyvalente Mairie de Faye L'Abbesse

Vérifications administratives et techniques : Parking Mairie de Faye l'Abbesse

PC Course – Collège des commissaires sportifs : Affichage officiel - Publication des résultats
29 et 30-07 2023 - Mairie de Faye L'Abbesse

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement - Ouverture des engagements

Dès l'obtention du Visa Ligue/FFSA et au plus tard le 27 juin 2023

Clôture des engagements :	18 Juillet 2023 minuit
Parution du carnet d'itinéraire :	29 Juillet 2023 de 08h00 à 14h Salle polyvalente
Dates et heures des reconnaissances :	29 Juillet 2023 de 08h30 à 12h00 et 14h00 à 19h00
Vérifications des documents	A la distribution du carnet d'itinéraire
Vérifications des voitures :	29 Juillet 2023 de 14h à 19h - Mairie Faye L'Abbesse
Heure de mise en place du parc de départ :	29 Juillet 2023 de 14h à 19h - Mairie Faye L'Abbesse
Première réunion des Commissaires Sportifs :	29 Juillet 2023 à 17h
Publication des équipages admis au départ :	29 Juillet 2023 à 20h
Publication des heures et ordres de départ :	29 Juillet 2023 à 20h
Départ du premier concurrent :	30 juillet 2023 – à 07h30
Publication des résultats partiels	30 juillet 2023 Mairie de Faye L'Abbesse
Arrivée prévisionnelle du premier concurrent :	30 juillet 2023 à partir de 16H39 (1 ^{er} VHC)

Vérifications finales le 30 juillet 2023 Garnier Automobiles Faye L'Abbesse ou sur le Parc de la mairie

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le 30 juillet 2023 après l'entrée en parc du dernier concurrent

Remise des coupes sur le podium d'arrivée.

NOTA : Dans le cadre d'une démarche de développement durable, le présent règlement, la fiche d'engagement et en général tous les documents relatifs à l'épreuve ne seront pas ou peu imprimés mais publiés sur le site du rallye.

Les concurrents et les officiels sont invités à déposer en fin de rallye tous les documents papiers devenus inutiles dans le bac réservé à cet effet au PC et au podium d'arrivée.

Le carnet d'itinéraire sera mis à la disposition des concurrents qui le souhaite au format dématérialisé à compter du vendredi 29 juillet – Demande à effectuer lors de l'envoi de l'engagement

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile 79 représenté par son Président ou toute personne par lui désignée, organise les 29 Juillet et 30 Juillet 2023 **en qualité d'organisateur administratif.**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Nord le xxxxxxxxxxxx sous le numéro xxxxxxxx/2023 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro xxx en date du xxxxxxxx/2023

Comité d'Organisation

Présidents : JOUBERT DOMINIQUE

Secrétariat et permanence du Rallye

Du début des engagements au 29 juillet 2023 : Adresse : 2 allée des Lavandières
79350 FAYE L'ABBESSE

Tel 06-20-94-59-96

Du 29 au 30 juillet au- de 08h à 20h PC

Mairie de Faye L'Abbesse

Tel : 05-49-72-40-97

Mail : challengeduthouaret79@gmail.com

Organisateur technique

Nom : **Association Enfance et Familles 79** représenté par Dominique JOUBERT ou toute personne par lui désignée

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :	CONDEMINE Catherine	Licence n° 56617
Membre :	CLIPET Christelle	Licence n° 243833
Membre :	CHABERNAUD Gilles	Licence n° 13554
Secrétaire :	COULON Thierry	Licence n° 4777
Directeur de Course :	LORRE Joseph	Licence n° 10395
Directeur de Course adjoint VHC	BONNAUD Alain	Licence n° 8481
Adjoint au Directeur de Course :	MARTY Patrice	Licence n° 9699
Adjoint au Directeur de Course :	FAUVEL Serge	Licence n° 2517
Directeur d'épreuve :	MINEUR Jean Louis	Licence n° 29169
Directeur d'épreuve Adjoint :	MERLIOT Gilles	Licence n° 10396
Directeur d'épreuve :	MARTY Brigitte	Licence n° 136694
Directeur d'épreuve Adjoint :	ESCOUPLE Yves.....	Licence n° 76046
Médecin Chef :	BILLES Jean François	Licence n° 13557
Commissaires Techniques : Responsable	PHELIPEAU Jean Luc	Licence n° 9060
«	GOURDON Luc	Licence n° 163936
«	RATEL Gislain	Licence n° 181601
	MENORET Sylvain	Licence n° 8845
Chargés des relations avec les concurrents :	DUMOND Rémy	Licence n°3808
	MARTINEAU Marine	Licence n° 210441
Véhicule BBR	PAGÉ Jean Luc	Licence n° 4727
Véhicule AUTORITÉ	JOUBERT Dominique	Licence n° 14860
Véhicule INFO	PRUD'HOMME Jacky	Licence n° 6483
Véhicule 000	BONNAUD Nadine	Licence n° 46322
Véhicule 00	DEHAN Luc	Licence n° 6495
Voiture OB VHC	CHEVAUCHER Philippe	Licence n° 114416
Voiture OA Moderne	CHOLLET Doryan	Licence n° 174681
Véhicule DAMIER	SEGOUIN Jean Marc	Licence n° 3352

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Thouaret compte pour :

Le Championnat de la Ligue régionale du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Nord 2023

Le Challenge des Notes d'Or 2023

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu à la distribution du carnet d'itinéraire.

Les Concurrents devront présenter les ORIGINAUX des permis de conduire et licences (pilote et co-pilote) ainsi que la fiche d'homologation et le passeport technique.

Ils devront également fournir les documents suivant :

Les fiches enregistrement Equipements de sécurité : Pilote – Co-pilote – Voiture

Les fiches médicales : Pilote – Co pilote

Ces fiches sont à disposition sur le site ; : www.rallyedouthouaret.fr; (Onglet concurrents)

L'horaire de convocation aux vérifications techniques sera donné à la distribution du carnet d'itinéraire

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques VHC.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye du Thouaret remplira **INTEGRALEMENT** en ligne sur www.ffsa-inscription.org la demande d'engagement.

Après l'avoir imprimé cette demande sera adressée avant le 19 juillet 2023 au **secrétariat du rallye : Rallye du Thouaret – 2, Allée des Lavandières 79350 FAYE L'ABBESSE**

signée par les 2 membres de l'équipage, accompagnée du montant des droits d'engagement et de la fiche speaker à télécharger sur le site : www.rallyedouthouaret.fr

3.1.10P. Du fait de l'organisation du Rallye VHC du Thouaret en doublure, le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum pour les deux rallyes (Moderne + VHC), Si à la date de clôture des engagements le nombre d'engagés est inférieur à 61, l'organisateur s'autorise à annuler la manifestation

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **230 EUROS**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **460 EUROS**
- Si le nombre d'équipages autorisé à prendre part à l'épreuve est supérieur à 70 (VHC+MODERNE), l'organisateur technique reversera par chèque ou virement, après l'épreuve, à ces équipages la somme de 30 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. et entièrement renseignée (chèque au nom de **Association Enfance et Familles 79**)

Les demandes incomplètes seront placées en liste d'attente jusqu'à régularisation.

Les forfaits devront être déclarés par e-mail à l'adresse suivante : challengedouthouaret79@gmail.com

Remboursement du droit d'engagement - Conforme au règlement standard des rallyes FFSA (Prescriptions générales FFSA -Titre IV - Article D)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques VHC..

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques VHC.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un document remis lors des vérifications administratives

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques VHC..

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Thouaret représente un parcours de 114,020 km.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales (2 différentes) d'une longueur totale de 40.000 km.

Les épreuves spéciales sont : ES1-3-5-7 : 6,000 km – ES2-4-6-8 : 4.000 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances sont autorisées le Samedi 29 Juillet 2023 de 08h30 à 12h00 et 14h00 à 19h00. Des contrôles seront mis en place par l'organisateur.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques VHC.

Le départ sera donné le 30 juillet 2023 à 07H30 (sortie de parc) Le rallye VHC part avant le rallye moderne

Si possible, l'ordre départ de la 2^{ème} section se fera dans l'ordre du classement de la 1^{ère} Epreuve spéciale

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques VHC..

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques VHC

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix : Il n'y a pas de remise de prix en numéraires. Le solde éventuel de la manifestation sera reversé à l'association de soutien pour les enfants malades et leur famille.

Il sera remis par équipage 2 Coupes :

- Les 3 premiers équipages au classement général VHC
- Le 1^{er} premier équipage au classement général CLASSIC,
- Le 1^{er} équipage 100% féminin

La remise de coupes, Trophées, ou autres récompenses se fera sur le podium au parc Fermé Final.

RALLYE DU THOUARET

ANNEXE 5 : Epreuves Spéciale

PREMIERE SECTION

SORTIE PARC FERME DE DEPART – ENTREE PARC DE REGROUPEMENT

28,505 Km comprenant 2 épreuves spéciales totalisant 10,000 Km

ES n° 1	Départ :	FAYE L'ABBESSE	
	Arrivée :	FAYE L'ABBESSE	6.000 Km
ES n° 2	Départ :	FAYE L'ABBESSE	
	Arrivée :	BOUSSAIS	4.000 Km

DEUXIEME SECTION

SORTIE PARC DE REGROUPEMENT – ENTREE PARC DE REGROUPEMENT

28,505 Km comprenant 2 épreuves spéciales totalisant 10,000 Km

ES n° 1	Départ :	FAYE L'ABBESSE	
	Arrivée :	FAYE L'ABBESSE	6.000 Km
ES n° 2	Départ :	FAYE L'ABBESSE	
	Arrivée :	BOUSSAIS	4.000 Km

TROISIEME SECTION

SORTIE PARC DE REGROUPEMENT – ENTREE PARC DE REGROUPEMENT

28,505 Km comprenant 2 épreuves spéciales totalisant 10,000 Km

ES n° 1	Départ :	FAYE L'ABBESSE	
	Arrivée :	FAYE L'ABBESSE	6.000 Km
ES n° 2	Départ :	FAYE L'ABBESSE	
	Arrivée :	BOUSSAIS	4.000 Km

QUATRIEME SECTION

SORTIE PARC DE REGROUPEMENT – ENTREE PARC FERME D ARRIVEE

28,505 Km comprenant 2 épreuves spéciales totalisant 10,000 Km

ES n° 1	Départ :	FAYE L'ABBESSE	
	Arrivée :	FAYE L'ABBESSE	6.000 Km
ES n° 2	Départ :	FAYE L'ABBESSE	
	Arrivée :	BOUSSAIS	4.000 Km

Soit une longueur totale de 114,020 Km comprenant 8 épreuves spéciales chronométrées pour 40,000 Km

RALLYE RÉGIONAL DU THOUARET
ITINÉRAIRES ET CONTROLES

DIMANCHE 30 juillet 2023

Contrôle	Itinéraire	Kilométrage		Temps imparti	Horaire	
		Partiel	Total		Heure 1ère Auto VHC	Heure dernière
PREMIERE SECTION : PARC FERMÉ Faye l'Abbesse - PARC REGROUPEMENT Faye l'Abbesse						
Premier secteur :		0,660		Temps imparti :	0:20	
CH0	Faye l'Abbesse - Sortie Parc Fermé				7:30	9:30
CH0a	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance	0,660	0,660	0:20	7:50	9:50
				0:00		
Deuxième secteur :		1,200		Temps imparti :	0:10	
CH0a	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance				7:50	9:50
CH1	Rochette	1,200	1,860	0:10	8:00	10:00
	Neutralisation	0,100	1,960	0:03		
Troisième secteur :		9,380		Temps imparti :	0:15	
CH2	Départ ES 1 : Le Thouaret	6,000			8:03	10:03
	Arrivée ES 1 : Le Thouaret	3,380	11,340	0:15	8:18	10:18
	Blanchardières	0,125	11,465	0:03		
	Neutralisation					
Quatrième secteur :		17,040		Temps imparti :	0:20	
CH2a	Départ ES 2 : Pierlay	0,000			8:21	10:21
	Arrivée ES 2 : Pierlay	4,000				
	Faye l'Abbesse - Entrée Parc Regroupement	13,040	28,505	0:20	8:41	10:41
PARC DE REGROUPEMENT Faye l'Abbesse					1:40	
DEUXIEME SECTION : PARC REGROUPEMENT Faye l'Abesse - PARC REGROUPEMENT Faye l'Abbesse						
Cinquième secteur :		0,660		Temps imparti :	0:35	
CH2b	Faye l'Abbesse - Sortie Parc Regroupement				10:21	12:11
CH2c	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance	0,660	29,165	0:35	10:56	12:46
				0:00		
Sixième secteur :		1,200		Temps imparti :	0:10	
CH2c	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance				10:56	12:46
CH3	Rochette	1,200	30,365	0:10	11:06	12:56
	Neutralisation	0,100	30,465	0:03		
Septième secteur :		9,380		Temps imparti :	0:15	
CH4	Départ ES 3 Le Thouaret	6,000			11:09	12:59
	Arrivée ES 3 Le Thouaret	3,380	39,845	0:15	11:24	13:14
	Blanchardières	0,125	39,970	0:03		
	Neutralisation					
Huitième secteur :		17,040		Temps imparti :	0:20	
CH4a	Départ ES 4 Pierlay	4,000			11:27	13:17
	Arrivée ES 4 Pierlay					
	Faye l'Abbesse - Entrée Parc Regroupement	13,040	57,010	0:20	11:47	13:37
PARC DE REGROUPEMENT Faye l'Abbesse					1:00	
TROISIEME SECTION : PARC REGROUPEMENT Faye l'Abesse - PARC REGROUPEMENT Faye l'Abbesse						
Neuvième secteur :		0,660		Temps imparti :	0:40	
CH4b	Faye l'Abbesse - Sortie Parc Regroupement				12:47	14:27
CH4c	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance	0,660	57,670	0:40	13:27	15:07
				0:00		
Dixième secteur :		1,200		Temps imparti :	0:10	
CH4c	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance				13:27	15:07
CH5	Rochette	1,200	58,870	0:10	13:37	15:17
	Neutralisation	0,100	58,970	0:03		
Onzième secteur :		9,380		Temps imparti :	0:15	
CH6	Départ ES 5 Le Thouaret	6,000			13:40	15:20
	Arrivée ES 5 Le Thouaret	3,380	68,350	00:15	13:55	15:35
	Blanchardières	0,125	68,475	0:03		
	Neutralisation					
Douzième secteur :		17,040		Temps imparti :	0:20	
CH6a	Départ ES 6 Pierlay	4,000			13:58	15:38
	Arrivée ES 6 Pierlay					
	Faye l'Abbesse - Entrée Parc Regroupement	13,040	85,515	0:20	14:18	15:58
PARC DE REGROUPEMENT Faye l'Abbesse					0:50	
QUATRIEME SECTION : PARC DE REGROUPEMENT Faye l'Abbesse - PARC FERME FINAL Faye l'Abbesse						
Treizième secteur :		0,660		Temps imparti :	0:40	
CH6b	Faye l'Abbesse - Sortie Parc Regroupement				15:08	16:38
CH6c	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance	0,660	86,175	0:40	15:48	17:18
				0:00		
Quatorzième secteur :		1,200		Temps imparti :	0:10	
CH6c	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance				15:48	17:18
CH7	Rochette	1,200	87,375	0:10	15:58	17:28
	Neutralisation	0,100	87,475	0:03		
Quinzième secteur :		9,380		Temps imparti :	0:15	
CH8	Départ ES 7 Le Thouaret	6,000			16:01	17:31
	Arrivée ES 7 Le Thouaret	3,380	96,855	00:15	16:16	17:46
	Blanchardières	0,125	96,980	0:03		
	Neutralisation					
Seizième secteur :		17,040		Temps imparti :	0:20	
CH8a	Départ ES 8 Pierlay	4,000			16:19	17:49
	Arrivée ES 8 Pierlay					
	Faye l'Abbesse - Entrée Parc Fermé Final	13,040	114,020	0:20	16:39	18:09
POINTAGE EN AVANCE AUTORISÉ					16:39	18:09